

ARR. PREFECTURE CCAS - LES PORTES EN RÉ - Budget primitif017-211702865-20210325-CCAS_2021_04_B-BF
Reçu le 08/04/2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets votés par le Conseil d'Administration afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2021 a été voté le 25 mars par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

| | Fonctionnement | Investissement | Total |
|---------------------|------------------|-----------------|------------------|
| 2 - CCAS LES PORTES | 37 512,45 | 4 967,53 | 42 479,98 |
| Total | 37 512,45 | 4 967,53 | 42 479,98 |

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Le projet de budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à 42 479.98 €

- Représentation graphique du budget principal -

| AR PREFECTURE | |
|--|----------------------------------|
| Dépenses | Recettes |
| 017-211702000210325-CCAS_2021_Note de Recu le 08/04/2021 | |
| Charges à caractère général : 13 547,00 € | Excédent antérieur : 36 387,45 € |
| Charges de personnel : 1 465,00 € | |
| Subventions et participations : 22 500,45 € | |
| | Autre : 1 125,00 € |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses | Recettes |
|------------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses d'équipement : 4 967,53 € | Excédent antérieur : 4 967,53 € |

Principales dépenses prévues en 2021 :

- Carburant pour le Minibus mis à disposition par la Communauté de Communes
- Assurances multirisques
- Cotisations URSSAF pour les membres bénévoles
- Participation de la commune à la Banque Alimentaire
- Repas des aînés (animation, location d'un plancher, ...)
- Aides versées
- Subventions aux associations

Les recettes proviennent principalement du report du résultat N-1 (36 387.45 €) et des ventes de concessions de cimetière.

Subventions et participations versées -
MR PREFECTURE

017-211702865-20210325-CCAS_2021_04_B-BF

Recu le 08/04/2021

Subventions

| Organisme | Libellé | Montant |
|---------------------------------------|----------------------|---------------|
| BANQUE ALIMENTAIRE CHARENTE MARITIME | Subvention ccas 2021 | 310,00 |
| RESTAURANT DU COEUR CHARENTE MARITIME | Subvention ccas 2021 | 310,00 |
| SECOURS CATHOLIQUE DES CHARENTES | Subvention ccas 2021 | 310,00 |
| | TOTAL | 930,00 |

Les subventions aux associations connaissent une augmentation de 3% par rapport à l'année 2020.